A Monsieur le Rédacteur du Fédéral.

Monsieur

J'ai été confondu en lisant ce matin dans votre Journal que vous me faites dire que la France et la Suisse ne pouvaient prendre en leur combourgeoisie l'un des sujets de l'autre partie, et que vous omettiez le mot essentiel adversaires et bannis que j'avois cependant répété deux fois. J'ai soutenu que les traités nous refusoient le droit de naturaliser Suisses les bannis de la France. On a dit que ces traités renouvellés à tant d'époques différentes étoient sans doute abolis ou tombés en désuétude. J'ai peine à comprendre quel intérêt on auroit pu avoir à les abolir, une nation en général est peu empressée à naturaliser les ar.

sieurs et les voleurs bannis par ses voisins,

et quant aux bannis ou adversaires, ~~[illegible]~~ bannis pour crimes politiques, quoiqu'il puisse se trouver parmi eux des hommes d'honneur, on a toujours ~~[illegible]~~ évité de les naturaliser, à cause des complications de la nature de celle qui nous menace aujourd'hui. D'ailleurs les bannis politiques ont presque toujours l'espoir de rentrer dans leur patrie. aussi je doute fort qu'en fait nous ayons jamais naturalisé des bannis et adversaires français, contrairement aux traités qui nous l'interdisent. Les Réfugiés en matière de religion sont une classe à part, dont la naturalisation en pays étranger, loin d'être interdite était désirée par la France.

Serait-il possible que la phrase absurde qui m'est attribuée dans votre journal, ait aussi été prise dans ce sens par l'assemblée? en vérité je le croirais (*) presque en voyant avec quelle légèreté on a répondu sans en rien savoir que de tels traités ne pouvaient pas être encore en vigueur.

Ayez la bonté je vous prie de donner place à cette rectification dans votre estimable journal

Je suis bien parfaitement

Votre dévou[é]

J. C. L. de Sismondi

Chênes 21. 7bre 1838

envoyer au sténographe pour qu'il rectifie cette omission, je répondrai moi-même à la lettre.
[illegible]

J.-C.-L. de Sismondi.

(*) Nous le croyons aussi, car sans cela comment un des orateurs les plus distingués de l'assemblée aurait-il pu dire que, d'après M. de Sismondi, MM. Odier, Delessert, Vaudrey et tant d'autres Suisses naturalisés Français et revêtus de hautes fonctions en France, ne seraient pas Français? — Il ne serait du reste point étonnant que les rédacteurs des journaux de Genève commissent parfois des erreurs dans leurs comptes-rendus des séances du Conseil Représentatif, forcés qu'ils sont, lorsqu'ils ont eu le bonheur de se procurer une carte d'entrée, de prendre leurs notes incomplètes au milieu de la foule occupant l'étroite tribune publique, et quelquefois même en dehors de la tribune, dans le corridor, où ~~[illegible]~~ la voix des orateurs peut rarement être entendue.

Sismondi

à Monsieur

Monsieur le Rédacteur du Fédéral

Genève

à Monsieur
Monsieur Roux Bordier

Il est impossible de ne pas céder à une invitation
si pressante et si flatteuse. Je serai demain à 3 heures
chez vous. mais je vois que je ne sais résister à aucune
séduction, celles que vous employez contre moi ne sont
pas comme vous dites la médecine et la philosophie, mais
bien mon amour propre que vous mènez par vos préve-
nances, et l'attrait vers un homme d'un esprit distingué que
je serai heureux de mieux connoître et de voir davantage.

J. C. L. S. Sismondi

Sismondi